

■ ■ ■ Le crédit à l'agriculture, un outil clé du développement agricole

Audrey Brulé-Françoise, Caroline Rozières et Claude Torre, AFD
Bernard Fouquet, consultant
Benoît Faivre-Dupaigre et Marie-José Neveu Tafforeau, FARM

Le développement des pays du Sud, pour être socialement équilibré et durable, doit s'appuyer sur un secteur agricole fort. Or l'agriculture est une industrie gourmande en capitaux, dont la croissance exige une offre adéquate de crédit.

Un système performant de prêts à l'agriculture est un ingrédient indispensable d'un appui complet au secteur. Il constitue une pièce maîtresse d'un « écosystème » du développement agricole, couvrant toutes ses dimensions technique, commerciale et financière.

Si les institutions financières rencontrent de multiples difficultés à financer l'agriculture, il existe cependant des solutions innovantes permettant de les dépasser grâce à des procédures, des outils ou des partenariats appropriés. Assurer les agriculteurs contre les dommages liés aux aléas climatiques est une voie prometteuse, mais qui suppose que soient disponibles des produits assurantiels efficaces et d'un prix abordable. L'Etat joue un rôle crucial en matière de gestion des risques, notamment en définissant un environnement réglementaire propice et en fournissant les incitations nécessaires pour remédier aux défaillances de marché et encourager la production de biens publics. L'enjeu majeur est de favoriser l'accès au crédit des petites exploitations les plus vulnérables et qui ne sont pas en mesure d'investir à hauteur de leurs besoins.

■ Introduction

Un développement économique et social équilibré et durable s'appuie, dans ses premières étapes, sur une agriculture solide. Cela implique l'injection de capitaux très importants, impliquant une montée en puissance du crédit agricole. La plupart des études montrent que l'inadéquation entre l'offre et la demande de crédit agricole est l'une des raisons de la faiblesse de la productivité agricole dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

Ce sujet a fait l'objet de plusieurs publications de l'Agence française de développement (AFD) et de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM). Il était au cœur d'un atelier technique organisé par l'AFD en février 2015, réunissant seize dirigeants d'institutions dévolues au financement de l'agriculture en Afrique subsaharienne, au Maghreb et dans les Caraïbes. La présente *Note* présente une synthèse de ces différents travaux et études.

■ La nécessité d'un écosystème de services adaptés...

La population mondiale s'accroît d'environ 80 millions de personnes par an. L'expansion démographique devrait se poursuivre dans les futures décennies, notamment dans les pays les moins avancés et tout particulièrement en Afrique subsaharienne. Des filières agroalimentaires durablement performantes, au niveau de leurs différents maillons - agriculture, industries de transformation, réseaux de distribution et logistique, etc - sont indispensables pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et d'emploi.

L'histoire des pays développés montre que le développement de l'agriculture passe par le déploiement d'un écosystème complet, mêlant acteurs publics et privés dans de multiples domaines : recherche agronomique, enseignement agricole, conseil technique et économique, organisation des agriculteurs sous forme de coopératives et d'interprofessions, gestion des risques agricoles, services sociaux en milieu rural, etc.

Le crédit, fourni par des institutions financières publiques ou privées, est un élément clé de cet écosystème. Or, les agriculteurs des pays du Sud sont trop peu nombreux à pouvoir accéder à des services financiers (paiement, épargne, crédit) adaptés à leurs besoins. Ils ont généralement de grandes difficultés à acquérir les intrants nécessaires à la production agricole ou à vendre au meilleur prix. Il leur est encore plus difficile d'investir dans les technologies agricoles qui doperaient leur activité, même les plus simples (attelages, motoculteurs, systèmes d'irrigation, etc.). Seule une très faible proportion de la population rurale (moins de 10 % en Afrique) a recours à l'emprunt et le crédit à l'agriculture représente une part mineure de l'ensemble des prêts bancaires à l'économie (*tableau 1*).

...et d'une adéquation de l'offre et de la demande de crédit

Dans la plupart des pays du Sud, l'offre et la demande de services financiers à l'agriculture ne concordent pas, que ce soit en termes de volume ou de type de service. Pour les institutions financières, les risques (aléas climatiques, maladies des plantes et des animaux, volatilité des prix, absence de garanties) paraissent souvent trop élevés pour répondre durablement aux demandes de prêts. Côté emprunteurs, tout aléa de production peut résulter dans des difficultés à rembourser les crédits et dans la nécessité de puiser dans leurs actifs, au risque de perdre complètement le contrôle de leur outil de travail.

Les freins peuvent se résumer comme suit (Hollinger 2012, IFC/GPFI 2011, Miller 2004 et 2010, Triodos Facet 2011).

Contraintes sur l'offre :

- méconnaissance des spécificités du secteur par les acteurs financiers : manque de données technico-économiques sur l'agriculture, diversité des cycles de production agricole, produits financiers peu adaptés, risques souvent mal appréciés ;

Tableau 1 : Finance agricole : une perspective macroéconomique

	Part de l'agriculture dans le PIB	Emploi agricole/ emploi total	Population rurale	Crédit agricole/total du crédit bancaire	Population rurale ayant recours à l'emprunt formel
Cambodge	33%	58%	78%	7%	28%
Ghana	34%	56%	49%	6%	6%
Inde	16%	52%	70%	6%	7%
Indonésie	17%	38%	56%	5%	11%
Kenya	22%	75%	78%	5%	16%
Mali	45%	80%	64%	15%	3%
Sénégal	15%	78%	58%	3%	2%
Tanzanie	42%	80%	74%	10%	6%
Thaïlande	10%	42%	66%	2%	17%
Tunisie	11%	18%	33%	4%	7%
Zambie	20%	85%	64%	19%	4%

Sources : banques centrales, fiches d'information de la CIA, 2014 Global Findex. La plupart des données concernent l'année 2009. L'agriculture inclut la sylviculture et la pêche.

- coûts de transaction élevés pour les institutions financières, liés à la dispersion des exploitations agricoles sur le territoire et à la médiocrité des infrastructures rurales ;
- peu de ressources longues pour financer l'investissement à moyen et long terme.

Contraintes sur la demande :

- manque de culture financière et niveau de formation insuffisant des bénéficiaires ;
- niveau parfois élevé des taux d'intérêt, surtout en microfinance ;
- faibles garanties offertes par les populations issues du secteur informel ;
- instabilité des revenus des agriculteurs, causée notamment par des événements climatiques adverses et les fluctuations des marchés.

Contraintes générales du secteur :

- risques de production et de prix non couverts par des instruments privés ou des politiques publiques ;
- rentabilité de l'activité agricole à la fois modeste et différée (avec des phénomènes de seuil en termes d'équipement et de paquets techniques) ;
- contraintes politiques et réglementaires, liées notamment au caractère sensible de l'approvisionnement alimentaire des villes.

Il convient donc de rechercher des solutions innovantes permettant de faire du crédit agricole une activité non seulement rentable pour les institutions financières, mais surtout favorable au développement de l'agriculture et des chaînes de valeur agricoles. Les facteurs clés du succès sont universels : proximité des institutions financières, écoute des besoins des clients, professionnalisme des agents, disponibilité de services complémentaires adaptés. (conseil, formation, gestion des risques, etc.). Un élément crucial est la capacité des organismes de crédit à gérer la multiplicité des risques liés à l'activité agricole.

■ Comment mettre en œuvre une gestion efficace des risques sur les prêts agricoles ?

Le crédit à l'agriculture est confronté à trois types de risques : les risques opérationnels, ceux qui sont liés au marché et ceux qui sont inhérents au crédit. Pour les institutions financières impliquées dans le financement de l'agriculture, le coût principal est dû au risque de crédit, particulièrement important et imprévisible dans le domaine agricole. Mais il ne faut pas négliger les risques opérationnels et les risques de marché, qui fragilisent les systèmes financiers dans les pays où existe une mauvaise gouvernance.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels recouvrent principalement les sept familles de risques identifiées par la réglementation de Bâle¹ :

- fraude interne : informations inexactes sur les positions, falsifications, vol commis par un employé et délit d'initié d'un employé opérant pour son propre compte ;
- fraude externe : braquage, faux en écriture et dommages dus au piratage informatique ;
- mauvaises pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : violation des règles de santé et de sécurité des employés, activités syndicales interdites, discriminations et absence de responsabilité civile en général ;
- clients, produits et pratiques commerciales : violation de l'obligation fiduciaire, utilisation frauduleuse d'informations confidentielles sur la clientèle, opérations boursières malhonnêtes pour le compte de la banque, blanchiment d'argent et vente de produits non autorisés ;
- dommages aux actifs corporels : actes de terrorisme, vandalisme, séismes, incendies et inondations ;

- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes : pannes de matériel et de logiciel informatiques, problèmes de télécommunications et pannes d'électricité ;
- exécution, livraison et gestion des processus : par exemple, erreur d'enregistrement des données, défaillances dans la gestion des sûretés, lacunes dans la documentation juridique, erreur d'accès aux comptes de la clientèle, défaillances des fournisseurs ou conflits avec eux.

Ces risques sont particulièrement élevés lorsque les institutions financières souffrent de problèmes d'organisation et de gouvernance.

Les risques de marché

Les risques de marché recouvrent les risques de taux d'intérêt (adossement imparfait entre les ressources et les emplois) et de change. Ils comprennent aussi les risques associés à l'activité économique qui fait l'objet du financement et qui résultent notamment de la volatilité des prix.

Le risque de crédit

Le risque de crédit tient au fait que l'exploitant agricole qui contracte un prêt peut être dans l'incapacité de le rembourser, pour diverses raisons. Le non-remboursement d'un prêt est éventuellement imputable aux compétences techniques, à la santé, la moralité ou la personnalité de l'agriculteur et de sa famille. Les risques peuvent provenir également des intrants (disponibilité, qualité, prix), ainsi que des dommages infligés à la production par des aléas climatiques (sécheresse, inondation, température) ou des maladies des plantes et des animaux. A cette liste s'ajoutent les risques liés à la commercialisation de la production, les risques réglementaires, les risques sociaux, etc. Les risques de crédit sont donc particulièrement nombreux en agriculture. Ils sont difficiles à cerner et assurément plus imprévisibles que les risques de crédit associés à des particuliers ou à des entreprises d'autres secteurs. C'est la principale raison pour laquelle les banques ont toujours eu une grande réticence à financer l'activité agricole.

Quelles bonnes pratiques pour gérer les risques ?

Au niveau des organismes de crédit, tant l'organisation que le personnel doivent s'adapter à la clientèle particulière que constituent les petits producteurs (*encadré 1*). Cela passe par un



¹ Les normes de Bâle permettent notamment d'appréhender le risque de crédit transposé dans le droit européen par la directive européenne CRD (Capital Requirements ou fonds propres réglementaires).

Le contrôle des risques pratiqué par Tamwil El Fellah (TEF)

Pour maîtriser les risques liés aux prêts aux agriculteurs, Tamwil El Fellah, filiale du Crédit Agricole du Maroc, met en œuvre un dispositif de contrôle étagé. Celui-ci s'appuie sur un manuel des contrôles de premier niveau en agence, un manuel des contrôles de deuxième niveau au siège et un contrôle de troisième niveau dans le cadre des procédures générales de la maison mère.

TEF applique en outre un système de notation interne des agriculteurs, fondé sur quatre critères :

- l'historique de leur relation avec la banque (régularité des remboursements) ;
- la nature de leur activité agricole selon la zone agro-climatique (diversification, disponibilité d'eau) ;
- leur capacité de remboursement et leur niveau d'endettement ;
- la qualité du lien des agriculteurs à la terre et la couverture de la production agricole par une assurance multirisques.

Le système de notation interne permet d'attribuer un score final et de classer ainsi les clients agriculteurs dans l'une des trois catégories suivantes : « bon » (le faible degré de risque permet une offre de financement améliorée), « risque moyen » (ouvrant sur une offre de financement classique), « risque élevé » (ne débouchant pas sur une offre).

alignement des procédures avec les spécificités des clients et par une mise à niveau permanente du système d'information. Les procédures doivent être simples et normalisées, afin d'être rigoureusement respectées. Le système d'information doit permettre l'accès des agents aux normes internes et aux décisions, ainsi que l'automatisation de l'analyse financière des pièces comptables, et faciliter la contractualisation. Il faut en outre renforcer les compétences du personnel pour favoriser sa proximité avec le client. Analystes et chargés de clientèle doivent pouvoir effectuer un véritable accompagnement des petits producteurs.

Des partenariats entre organisations de producteurs (OP) et organismes financeurs sont susceptibles d'améliorer la gestion des risques. Les OP peuvent, par exemple, être responsables de la sélection des emprunteurs, de l'instruction de leurs demandes de prêts et même de la bonne fin des crédits en se portant garantes du remboursement de leurs membres.

L'accompagnement technico-économique des emprunteurs (conseil technique et en gestion) permet de renforcer leur capacité à bien gérer leur projet et rembourser ainsi leur crédit. Le développement de services de gestion à l'exploitation est un pas important vers l'adoption, par les agriculteurs, de comptabilités d'exploitations fiables.

■ Les outils de gestion des risques

Seule une combinaison d'instruments de transfert des risques permet de couvrir les risques de non-remboursement des prêts par les agriculteurs et donc de sécuriser l'accès au crédit : fonds de calamité agricole pour les risques majeurs et non assurables, assurances et réassurance des risques assurables, fonds de garantie pour inciter les institutions financières à prendre des risques. Il existe d'autres solutions, comme les garanties sur stock et l'assurance-crédit.

Les assurances

L'assurance est considérée par les institutions bancaires comme un réel relais de croissance pour leur activité. C'est un produit de diversification qui conduit à élargir l'offre tout en apportant une cohérence dans la recherche de la sécurisation du crédit. Ainsi, en France, le Crédit agricole vend à ses clients agriculteurs une palette de services destinés à gérer leurs risques : assurance vie, assurance dommage (y compris assurance récolte multirisques), accès au marché à terme pour couvrir les risques de fluctuation des prix agricoles. Il investit également dans des assurances indicielles fondées sur les données météorologiques, l'état de la végétation observée par satellite et le rendement obtenu dans des zones agricoles homogènes. Ce type d'assurance réduit le risque de défaut de paiement, pour un coût de transaction relativement faible. L'offre de ces produits permet en outre à la banque de connaître précisément le degré de couverture des risques dont bénéficient ses emprunteurs, ce qui est un bon indicateur en matière de risque bancaire.

Il serait logique que les institutions financières conditionnent leurs prêts aux agriculteurs à la souscription d'une assurance contre les dommages dus aux aléas climatiques. Mais dans beaucoup de pays, une telle assurance n'est pas disponible ou les producteurs la considèrent techniquement déficiente ou trop coûteuse. L'existence de fonds d'indemnisation publics contre les calamités naturelles serait un complément utile aux produits assurantiels, en attendant le développement d'un marché de la réassurance ou d'obligations catastrophe (*cat bond*).

Les solutions de sûreté

Les solutions de sûreté telles que les garanties sur stock, l'hypothèque sur les terres ou le leasing d'équipement suscitent un vif intérêt. Mais on a pu se tromper sur leur capacité réelle à jouer un rôle de

levier de financement, car elles ne justifient jamais à elles seules l'octroi d'un prêt. Celui-ci dépend avant tout de la confiance du banquier dans la capacité de remboursement de l'agriculteur. S'il advient que l'emprunteur, pour des raisons imprévues, se trouve dans l'impossibilité d'honorer ses engagements, l'institution financière fait jouer ses garanties de sorte que la perte due à cet accident imprévisible soit partagée entre l'emprunteur (qui perd la valeur de la garantie donnée) et l'institution financière (qui perd le solde de l'encours impayé). Le but est donc de réduire l'aléa moral.

L'enjeu est de savoir quelle politique de sûreté promouvoir dans un contexte socioéconomique et institutionnel donné. Celle-ci doit s'adapter à la législation en vigueur et aux outils disponibles.

Ainsi, pour mettre en œuvre les garanties sur stock, il est nécessaire de disposer de capacités de stockage, d'établir des normes de qualité et de former des intermédiaires chargés de la gestion sécurisée des stocks. En l'absence de capacité de stockage, certains établissements financiers (comme le réseau CECAM, Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels de Madagascar) n'ont pas hésité à construire eux-mêmes de telles capacités et à en assurer la gestion sécurisée.

Les garanties sur stock sont à la fois un outil de sécurisation des prêts pour les institutions financières et un instrument d'obtention de crédit pour les agriculteurs. Le crédit stockage est promu par les organisations internationales comme une solution intéressante pour pallier les défaillances institutionnelles de la distribution de crédit à l'agriculture, mais il n'est pas dénué de risques (*encadré 2*).

Un autre instrument de garantie du crédit à l'agriculture est l'hypothèque sur les terres. Mais son application suppose qu'il existe un marché foncier, une administration cadastrale ou un système de titrage fonctionnant correctement, ainsi que des conditions propices à la saisie des terres par l'institution financière, ce qui est loin d'être le cas dans la grande majorité des pays africains.

Le micro-leasing d'équipement agricole peut être mis en œuvre lorsque la proximité des établissements financiers leur permet de surveiller le matériel loué (comme c'est le cas pour la CECAM à Madagascar). Ceux-ci peuvent alors reprendre l'équipement en cas d'impayé. Encore faut-il qu'il existe une réglementation nationale et un marché pour le matériel d'occasion.

Enfin, pour inciter les établissements de crédit à financer l'agriculture, il peut être judicieux de leur

Encadré 2

Les avantages et les risques du crédit stockage

Stocker sa récolte chez un organisme agréé présente pour le producteur de multiples avantages : éviter les pertes dues à une mauvaise conservation ou au vol, avoir la capacité d'attendre pour vendre lorsque les cours sont favorables, se constituer une épargne ou encore pouvoir garantir un crédit auprès d'un organisme financier. Ce dernier dispositif, dit crédit stockage ou warrantage, nécessite un encadrement rigoureux et une information transparente.

Son mode de fonctionnement est simple. Après la récolte, le producteur dépose chez l'organisme stockeur une certaine quantité de sa production et reçoit un récépissé d'entreposage ou warrant. Ce document lui permet de demander un crédit garanti par le warrant, qui est alors conservé par l'organisme prêteur. Lors de la vente de la production, le producteur et l'acheteur se rendent chez l'organisme prêteur qui « libère » la production. Les frais d'emprunt et d'entreposage sont déduits du solde du producteur.

Le système de récépissé d'entrepôt permet de garantir un prêt à hauteur de 60 %, 70 % voire 80 % de la valeur du stock mis en dépôt. Le producteur peut ainsi optimiser ses conditions de vente en attendant que les prix de marché soient suffisamment élevés, à condition toutefois d'être bien informé, tout en étant assuré de la qualité du stockage. Selon le CTA (2013), les agriculteurs sont généralement gagnants, malgré les coûts engendrés. Il faut cependant que les coûts d'entreposage et de crédit ne dépassent pas la valeur ajoutée apportée par le stockage. Or celle-ci peut être faible si les prix des cultures varient peu au cours de l'année. De plus, l'agriculteur risque de perdre de l'argent s'il agit en spéculateur, en tablant sur une hausse des prix qui ne se matérialise pas, ou si les prix de marché restent déprimés.

Les bourses de marchandises, quand elles existent, mettent en relation les producteurs, les traders et les plus gros acheteurs. Elles complètent utilement le warrantage, car les agriculteurs qui disposent de sources fiables d'information sur les cours sont plus à même de tirer le meilleur parti du stockage. Cependant, ces dispositifs ont du mal à émerger pour les filières vivrières dans les pays d'Afrique subsaharienne, sauf quand un Etat fort (Ethiopie) ou suffisamment développé (Afrique du Sud) peut sécuriser les transactions.

Très répandu en Afrique de l'Est et en Afrique australe en raison des capacités de stockage en place, le système de récépissé d'entrepôt souffre parfois des subventions octroyées par les Etats, qui sont susceptibles de fausser les cours.

donner la possibilité de contre-garantir partiellement leurs risques auprès de fonds de garantie externes (tels ARIZ géré par l'AFD, FNG géré par la SOTUGAR en Tunisie, SAHFI au Niger, SOLIDIS à Madagascar, SOFIGIB au Burkina Faso, etc.).

■ Une voie prometteuse : le financement des chaînes de valeur agricoles

Une des pistes les plus intéressantes pour la gestion du risque de crédit à l'agriculture passe par le financement des chaînes de valeur, au travers de partenariats multipartites entre les différents acteurs des filières (producteurs, organisations de producteurs, industriels, exportateurs et fournisseurs

d'intrants, institutions financières). Dans ce cadre, des institutions financent certaines filières agricoles en partageant les risques grâce à des contrats tripartites passés avec des coopératives ou avec des agro-industriels désireux de sécuriser leur approvisionnement en produits agricoles. Ce type de contrat permet aux producteurs de garantir leurs débouchés et d'accéder à des financements. L'institution financière, quant à elle, sécurise son prêt (encadré 3).

Encadré 3

Le crédit cacao

L'institution de microfinance (IMF) Advans Côte d'Ivoire a établi un partenariat avec des exportateurs de cacao, des fournisseurs d'intrants et des coopératives de cacao agréées, dans le cadre d'un programme nommé « crédit cacao ». Le crédit porte sur les intrants destinés aux producteurs. Les coopératives sélectionnent les producteurs éligibles au crédit et se portent garantes de leur remboursement.

Au moment de la récolte, les exportateurs déduisent de la valeur des livraisons de cacao faites par les coopératives une partie de la valeur du crédit qui a permis de financer les achats d'intrants et qui doit être remboursé à Advans. En cas de non-remboursement des coopératives, le risque financier est supporté par l'IMF et le fournisseur d'intrants.

Le financement des chaînes de valeur est mutuellement profitable tant que la relation de dépendance entre les différents acteurs reste équilibrée et n'exerce pas une pression déguisée sur les producteurs, notamment lors des négociations sur les prix des produits. L'existence de montages alternatifs avec une diversité d'opérateurs est donc souvent le gage du maintien d'une relation contractuelle vivante. Celle-ci ne peut se perpétuer que si toutes les parties prenantes en tirent un avantage, notamment les producteurs qui sont souvent les acteurs plus fragiles. De même, des relations de confiance entre les membres de l'OP et ses dirigeants sont nécessaires pour assurer le respect des clauses contractuelles auxquelles sont adossés les crédits et donc pour garantir la durabilité de l'ensemble du système de financement multipartite.

■ Innover pour réduire les coûts d'intermédiation

Pour faciliter l'accès de tous les agriculteurs aux services financiers à un coût acceptable, y compris dans les zones les plus reculées, certaines institutions ont choisi d'innover en matière d'organisation et de gestion de leur réseau. On peut citer la mise en place d'agences mobiles ou de camions banques, la création de guichets périodiques, le développement de réseaux d'agents tiers ou la conclusion de partenariats entre banques et institutions de microfinance. L'investissement dans les nouvelles

technologies permet également de réduire les coûts administratifs tout en améliorant la relation de l'institution financière avec ses clients.

Le mobile banking

Une voie prometteuse est le « mobile banking », qui rend les services financiers (consultation de comptes, transfert de sommes d'argent, paiement de factures) accessibles par un téléphone portable connecté à Internet. Cette bancarisation à distance est en forte expansion en raison de la croissance du nombre de smartphones : en Afrique, celui-ci devrait doubler d'ici à 2017, pour atteindre 350 millions. Le Kenya est particulièrement en pointe. Entre 2010 et 2011, le nombre d'utilisateurs du mobile banking, dans ce pays, a triplé. A Madagascar, un quart de la population a accès à un service de transfert monétaire via le mobile banking. Les coûts d'accès aux services financiers sont ainsi considérablement réduits, notamment dans les zones rurales éloignées des centres urbains et dépourvues d'infrastructures. La plupart des agriculteurs peuvent dès lors accéder aux services bancaires. Le succès d'un tel dispositif suppose un partenariat équilibré entre un opérateur

Encadré 4

Exemples de partenariats entre institution financière et opérateur téléphonique

A Madagascar, en 2011, les caisses d'épargne et de crédit agricole mutuels (CECAM) ont passé un contrat avec l'opérateur de téléphonie TELMA pour développer le service de transfert monétaire MVola (« vola » signifie « argent » en malgache). La CSBF, banque centrale de Madagascar, a autorisé rapidement le démarrage de ce service, qui a démarré fin 2011.

Au Mali, pays où Orange compte 10 millions de clients, l'institution de microfinance (IMF) Kafo Jiginew a signé un partenariat avec Orange Money. Une relation tripartite entre banque, IMF et opérateur mobile a été mise en place, car dans les pays de la zone de l'UEMOA (Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest), l'émission de monnaie électronique se fait uniquement par l'intermédiaire d'une banque. Les clients peuvent ainsi retirer de l'argent dans les 169 points de vente de Kafo Jiginew. Grâce à ce dispositif, l'IMF a élargi sa clientèle, puis son sociétariat. Kafo Jiginew a développé ensuite un service de dépôt d'argent. Les clients peuvent également rembourser leur prêt directement par téléphone. Un SMS leur rappelle les échéances de remboursement.

En Côte d'Ivoire, Advans CI a signé une convention avec MTN pour mettre en œuvre un service de transfert d'argent, de compte à compte, chez l'institution financière (compte d'épargne, compte courant ou compte projet). Les clients peuvent aussi faire des dépôts sans se déplacer. Ce service, qui a démarré en novembre 2014, a connu un succès rapide sur les comptes d'épargne puis sur les comptes courants.

En Guinée, le CRG, institution de microfinance, a passé un accord avec Orange. Le client peut dorénavant payer ses factures d'eau et d'électricité avec son téléphone mobile et effectuer, de même, des transferts d'argent.

de téléphonie mobile, une institution financière et les autorités monétaires (*encadré 4*). L'émergence du mobile banking entraîne une reconfiguration du paysage institutionnel du financement de l'agriculture. Certains opérateurs mobiles se posent désormais en concurrents directs des banques pour les services financiers de base (transferts d'argent, paiement de factures, achats de crédits de téléphone, dépôt et retrait d'épargne). La réglementation impose encore aux opérateurs de téléphonie mobile de domicilier leurs opérations sur un compte bancaire, mais cela restera-t-il le cas dans l'avenir ? Notons qu'un opérateur mobile a pu racheter une banque. La concurrence s'annonce d'autant plus rude que les opérateurs téléphoniques disposent de nombreuses informations sur leurs clients et peuvent facilement élargir le spectre des renseignements collectés.

Les institutions financières considèrent en général le mobile banking comme une opportunité majeure si elles peuvent l'utiliser pour développer leur propre activité, mais elles y voient une menace très sérieuse si elles ne parviennent pas à prendre le train en marche. L'exemple du mobile banking illustre bien le fait que toute innovation technologique a des conséquences profondes en termes commerciaux, institutionnels et organisationnels, ainsi que sur les produits et les services proposés.

Une floraison d'innovations

Les innovations dans le secteur financier ne se limitent pas au mobile banking. Certains projets visent à améliorer les supports des produits et leur commercialisation, par exemple en créant une carte de crédit pour les agriculteurs sur laquelle serait domicilié le crédit accordé par la banque, ce qui permettrait à l'emprunteur d'acheter, par débit sur sa carte, les intrants dont il a besoin. Serait repris sur la carte de crédit le montant autorisé et le calendrier des utilisations et des remboursements en fonction du calendrier cultural. Les fournisseurs d'intrants seraient équipés d'un terminal permettant de débiter la carte de crédit de l'agriculteur. L'avantage de cette innovation serait d'éviter aux agriculteurs d'avoir à manipuler du cash et de permettre à la banque de s'assurer de la correcte utilisation du crédit accordé. L'idée est d'étendre l'usage d'un produit (la carte de crédit) qui existe déjà, en capitalisant sur ses potentialités ou sur une banque à distance.

D'autres innovations portent sur la diversification des relations traditionnelles que le client entretient avec les institutions financières autour du crédit. Cette diversification s'illustre par exemple par la fourniture aux emprunteurs d'un appui technique et d'une formation, ou encore l'offre d'un produit d'assurance. D'autres projets ont pour objectif la

diffusion de bonnes pratiques auprès des institutions financières : développement de l'analyse du risque de crédit sur la base de l'analyse financière des exploitations, amélioration de la méthodologie du crédit agricole, refinancement des institutions de microfinance par le système bancaire grâce à la mise en place d'un fonds de garantie dédié, centralisation de la collecte d'informations socio-économiques fiables sur les agriculteurs, extension des « contrats villageois » (CV) et des « bureaux villageois d'épargne et de crédit » (BVEC). Les contrats villageois et les bureaux villageois d'épargne et de crédit ont été imaginés par le Crédit Rural de Guinée pour permettre de toucher les producteurs éloignés. Ils regroupent chacun 11 à 25 personnes. L'idée est d'étendre ces structures légères sur l'ensemble du territoire, dans une logique d'inclusion financière.

■ Prendre en compte les nouvelles exigences du développement durable

Le financement de l'agriculture s'inscrit dans les débats plus larges touchant aux enjeux globaux tels que la protection de l'environnement, le changement climatique ou les équilibres sociaux et territoriaux. En effet, les institutions de crédit peuvent privilégier les activités qui vont par exemple dans le sens d'une amélioration des pratiques agronomiques ou d'une plus grande inclusion sociale. Ces considérations sont d'autant plus pertinentes que si l'agriculture peut générer des nuisances environnementales (pollution, émissions de gaz à effet de serre²) ou des conflits sociaux (autour de l'accès à la terre, à l'eau ou aux pâturages), elle joue un rôle moteur dans le stockage du carbone (Soussana 2014), la mise en valeur des terroirs ou la répartition équilibrée des populations sur le territoire. Les institutions financières peuvent ainsi favoriser l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique et leur participation à la transition écologique, via notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les agronomes explorent des solutions gagnantes sur les deux fronts, qui peuvent en outre se traduire par des gains des revenus pour les agriculteurs. Ces derniers doivent à la fois se préparer au changement climatique et contribuer à son atténuation, ces deux objectifs étant complémentaires (Kongsager 2016).

Pour cela, les institutions financières portent d'abord leur attention sur la capacité des emprunteurs à disposer des revenus nécessaires au remboursement des échéances, même en cas d'accident d'origine

² L'agriculture et la forêt, y compris les changements d'utilisation des sols, contribuent à environ un quart des émissions globales de gaz à effet de serre.

environnementale ou climatique. Dans cette optique, elles analysent plus spécifiquement la sensibilité des revenus et de l'équilibre financier des exploitations agricoles aux effets du climat sur la production et peuvent inciter à la diversification des systèmes de cultures et à leur adaptation aux modifications des régimes de pluies et de température. Ainsi, les institutions financières ont la capacité d'encourager une meilleure résilience des systèmes de production agricoles, soit directement soit en proposant aux agriculteurs des assurances appropriées grâce auxquelles ils seront indemnisés en cas de calamité naturelle (*encadré 5*). Elles-mêmes doivent également se protéger, par des assurances ou d'autres outils, contre le risque de non-remboursement des prêts agricoles dû à la survenance d'aléas climatiques.

Encadré 5

L'intérêt de la micro-assurance agricole : l'exemple de Madagascar

En 2013, un cyclone a ravagé une partie de Madagascar, laissant la population démunie. Toutefois, la CECAM a constaté que des femmes sans abri et sans aucune ressource, qui avaient reçu une aide très faible des organisations internationales, venaient malgré tout rembourser leurs dettes auprès de leur banque. Cela démontre l'intérêt de développer la micro-assurance agricole pour préserver la viabilité des exploitations agricoles menacées par les risques climatiques.

La puissance publique joue un rôle essentiel dans ce type d'approche. Ses incitations peuvent prendre la forme d'aides directes, de bonifications d'intérêt sur les crédits ou de subventions sur les primes d'assurance pour les exploitations qui adoptent des systèmes de production plus durables. Il existe également des fonds d'investissement qui privilégient les filières engagées dans des démarches agro-écologiques, éventuellement valorisées par un label (comme l'agriculture biologique), ou visant à travailler prioritairement avec des petits producteurs.

Au Nord comme au Sud, le financement du développement d'une agriculture durable est un chantier majeur (*encadré 6*).

L'amélioration de la situation des petits producteurs, qui contribuent de façon prépondérante à l'approvisionnement alimentaire, est un défi essentiel dans les pays en développement. L'accès au crédit de cette catégorie d'agriculteurs exige une approche spécifique, s'articulant sur des partenariats

Encadré 6

Financer le développement durable de l'agriculture

Au Mali, dans la zone de l'Office du Niger, la monoculture intensive du riz et l'emploi massif d'engrais ont eu pour conséquence un accroissement de l'acidité des sols provoquant une baisse des rendements et nécessitant de chauler les sols. Un partenariat tripartite s'est mis en place entre les producteurs souhaitant chauler leurs terres, un fabricant de chaux et la Banque nationale de développement agricole (BNDA) qui finance l'usine de chaux. Le financement de l'agriculture participe ainsi à la mise en œuvre de solutions aux problèmes causés par un déséquilibre de la fertilisation.

Au Maroc, le changement climatique devrait se traduire par une baisse des précipitations et induire une augmentation des besoins d'irrigation. Environ 500 000 hectares, irrigués jusqu'à présent de manière traditionnelle (par gravitation), sont en cours de conversion au goutte-à-goutte pour économiser l'eau des nappes phréatiques. Le Crédit Agricole du Maroc a créé, en 2011, la Fondation Crédit Agricole du Maroc pour le Développement Durable, destinée à encourager la professionnalisation des activités rurales « vertes » et à soutenir les projets visant à la conservation de l'eau, la promotion des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité animale et végétale. Constatant l'augmentation du coût de l'énergie supportée par les agriculteurs, la fondation a initié une démarche pilote incluant la réalisation d'un audit énergétique sur une dizaine d'exploitations de différentes filières agricoles, en vue de les accompagner dans des mesures d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Les mesures préconisées sont simples ; elles demandent un investissement de 14 000 euros en moyenne par exploitation, amortissable en 9 mois. Ces résultats ont conduit à proposer aux clients de la banque, Ecotaqa, un crédit adapté, permettant de financer l'audit énergétique ainsi que les mesures qui en découlent. La Fondation du Crédit Agricole du Maroc pour le Développement Durable a également montré la faisabilité économique du pompage solaire³ dans les exploitations agricoles. A la mi-juin 2016, la filiale Tamwil El Fellah du Crédit Agricole du Maroc avait contribué à elle seule à l'équipement en pompage solaire de 2 700 petites et moyennes exploitations, pour une enveloppe d'environ 15 millions d'euros.

volontaristes entre institutions financières, acteurs des filières agroalimentaires et gouvernements (Dalberg 2016).

■ Le rôle crucial de l'Etat

Dans la plupart des pays développés, le financement de l'agriculture et la gestion des risques agricoles ont été et sont encore fortement soutenus par les pouvoirs publics. Cet appui a pris des formes très diverses : indemnités des producteurs en cas de calamité agricole, lignes de crédit à long terme, aides à l'investissement, bonification des taux d'intérêt (Nouri *et al.* 2015), prise en charge partielle des primes d'assurance, mécanismes de rééchelonnement de dettes ou exonérations fiscales. Conjuguées aux politiques de soutien des prix agricoles, ces

³ Le pompage solaire consiste à capter l'énergie solaire avec des panneaux photovoltaïques pour produire de l'électricité qui alimente une pompe électrique permettant de puiser de l'eau dans un puits ou un forage.

interventions ont contribué au développement des exploitations familiales en favorisant leur accès au crédit et en créant un cadre économique stable, propice à l'investissement (Fouquet 2014).

Qu'attendre de la puissance publique ?

En matière de financement de l'économie agricole, l'Etat peut jouer trois rôles principaux.

Le premier est d'ordre législatif et réglementaire : il incombe à la puissance publique d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre légal qui garantit le respect des contrats et dans lequel s'inscrivent l'assurance et le crédit.

Le deuxième rôle de l'Etat consiste à appuyer le financement des activités utiles socialement, en l'occurrence l'agriculture, dont la rentabilité immédiate n'est pas garantie et à fournir les incitations en faveur de l'adoption de modèles productifs durables. Pour ce faire, il peut aider les agriculteurs à s'organiser et à bien gérer leurs exploitations, indemniser les producteurs ayant subi une calamité naturelle grave ou encore construire et entretenir les infrastructures nécessaires (routes, ponts, barrages, canaux primaires d'irrigation, etc.). Les gouvernements peuvent aussi favoriser certaines activités ou pratiques agricoles en fonction de leur impact attendu sur la société et sur l'environnement. Les institutions financières sont alors utilisées comme véhicules des mesures d'incitation, consistant par exemple en bonifications de taux d'intérêt ou en subventions mixées aux crédits en faveur de systèmes de culture et d'élevage fournissant des externalités positives.

Le choix des priorités et l'ampleur des ressources publiques mobilisables pour atteindre ces objectifs est souvent source de débat. En effet, la frontière entre le bien public à fournir et le service privé auquel le marché peut subvenir est mouvante et se définit de façon différente selon les contextes et les époques. Ainsi, les autorités publiques doivent-elles subventionner le conseil en gestion, favoriser telle ou telle production agricole ou prendre en charge une partie des primes d'assurance payées par les agriculteurs ? La théorie économique recommande que l'intervention de l'Etat se limite à remédier aux défaillances de marché et à encourager la production de biens publics, mais il n'y a pas d'accord unanime sur la nature des mesures à mettre en œuvre et sur le périmètre de leur application.

D'autres débats portent notamment sur l'opportunité et l'efficacité de la bonification d'intérêt sur les crédits (Westercamp *et al.* 2015) et sur l'impact des aides sur les marchés. Des subventions élevées à l'assurance peuvent freiner la recherche et l'adoption de solutions privées de gestion des risques, même si elles se justifient, dans certaines conditions, par

l'incomplétude des marchés de l'assurance⁴. L'Etat cherchera à maximiser l'efficacité de la ressource publique parmi les différents instruments à sa disposition, pour atteindre des objectifs mesurables aux niveaux social, territorial, environnemental ou économique.

Globalement, la répartition des rôles entre acteurs privés et politiques publiques, en matière de gestion des risques agricoles, doit s'analyser à partir d'une segmentation des risques selon leur intensité et leur impact potentiel sur les exploitations. Les risques de faible ampleur sont normalement absorbés par les agriculteurs, sans appui de l'Etat. Les priorités de l'intervention publique devraient être de favoriser l'adoption par les agriculteurs de mesures *ex-ante* de gestion des risques (comme les assurances et les fonds de mutualisation), plutôt que de privilégier les dispositifs *ex-post* de gestion des crises, et de mettre en place des filets de sécurité contre les aléas climatiques et économiques majeurs, dont l'indemnisation est hors de portée des seuls acteurs privés (Bardaji *et al.* 2016).

L'Etat est enfin responsable, en dernière instance, des arbitrages requis en cas de différend sur l'application des réglementations financières et sur les dispositions contractuelles permettant notamment de faire jouer les garanties.

Parallèlement, la banque centrale joue le rôle de « centrale des risques », veillant à la stabilité du système monétaire et financier.

La qualité de l'environnement législatif et réglementaire, compensateur et judiciaire, de même que le bon fonctionnement de la banque centrale, sont des facteurs indispensables pour que les institutions financières soient en mesure de répondre aux besoins de l'agriculture et de gérer correctement leurs risques.

■ Conclusion

Le crédit est une composante essentielle du développement de l'agriculture. La pauvreté de la majorité des paysans dans les pays du Sud les rend particulièrement vulnérables aux chocs climatiques et économiques et les empêche d'investir à la hauteur des besoins. L'accès à des services financiers adaptés peut leur permettre de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, mais cela n'est pas suffisant si les autres dimensions, techniques et surtout organisationnelles

⁴ Un soutien public (subventions de primes, réassurance) peut être accordé à un système d'assurance contre les aléas climatiques pour en faciliter le démarrage. Dans la durée, cependant, ce soutien devrait être subordonné au fait que le système assurantiel est viable sur le plan actuariel, c'est-à-dire que le montant total des primes collectées (y compris les subventions, les frais de gestion et la marge des assureurs) couvre en moyenne le montant des indemnités versées.

(regroupement des petites exploitations en coopératives ou organisations de producteurs) et commerciales (accès aux marchés) ne sont pas prises en compte. Les pistes susceptibles de conduire à une meilleure adéquation entre offre et demande de prêts peuvent cependant conduire à desserrer la contrainte de financement des activités agricoles.

De nombreuses innovations en matière d'utilisation des nouvelles technologies, d'organisation, de management, de gestion des risques, etc. sont aujourd'hui mises en œuvre par des institutions financières en Afrique, au Maghreb et dans les Caraïbes. Ces expériences montrent que l'octroi de crédit en quantité et dans des conditions adéquates permet aux agriculteurs non seulement d'accroître leur revenu mais aussi de s'orienter vers des pratiques plus durables et de contribuer ainsi à la lutte contre le changement climatique ou la conservation de la biodiversité, sachant que ces pratiques ont également un effet positif sur la fertilité du sol. Enfin, si le crédit est un outil majeur de modernisation des exploitations, grâce auquel

elles sont capables de se couvrir contre les chocs, investir et innover, il ne peut croître que si les institutions financières ont elles-mêmes la capacité de se prémunir contre les risques de défaillance associés en particulier aux petits producteurs. Les assurances indicelles climatiques et les fonds de garantie constituent des voies prometteuses pour protéger à la fois le revenu des agriculteurs et le portefeuille des institutions financières, à condition qu'elles soient techniquement fiables et d'un prix abordable.

Le crédit est donc un allié de la puissance publique dans son rôle régulateur pour créer un environnement favorable à l'épanouissement de l'activité agricole. Mais il doit s'adosser à un écosystème stable et prévisible que seule peut garantir une gouvernance publique saine et avisée. ♦

Les auteurs :

Audrey Brulé-Françoise est référente Finance agricole au sein de la division Institutions financières et appui au secteur privé de l'Agence française de développement.

Caroline Rozières est responsable de projets pédagogiques et formatrice au sein du Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB), l'université d'entreprise du Groupe AFD.

Claude Torre est chef de projet Agriculture au sein de la division Agriculture, développement rural et biodiversité de l'Agence française de développement.

Contact : torrec@afd.fr

Benoît Faivre-Dupaigre était chef de projet Politiques et marchés agricoles à la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde lors de la rédaction de la note.

Marie-José Neveu Tafforeau est chef de projet Financement et filières agroalimentaires à la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde.

Contact : marie-jose.nevutafforeau@fondation-farm.org

■ Références

- Bardaji, I., Garrido, A. (Coordinators) (2016), *Research for Agri Committee – State of play of risk management tools implemented by member States during the period 2014-2020: national and European frameworks*. Directorate-General for Internal Policies, Agriculture and Rural Development, European Parliament
- CTA (2013), *Systèmes d'échanges structurés, une nouvelle vision du commerce, le crédit stockage. Récépissés d'entrepôt : un système crédible*. Numéro hors-série, août 2013
- Dalberg (2016), *Inflection Point: Unlocking growth in the era of farmer finance*, Executive summary
- EuropeAid (2012), *Marchés agricoles et petits producteurs, instruments d'accès et gestion des risques*. Note d'information, mai 2012
- Fouquet, B. (2014), *Pour un développement du crédit à l'agriculture : l'option du mutualisme*. FARM, Points de vue n° 3, novembre 2014
- Hollinger, F. (2012), *Financement des investissements agricoles à terme. Nouveau regard sur le financement agricole n°7*, GIZ/FAO 2012
- IFC/GPFI (2011), *Scaling Up Access to Finance for Agricultural SMEs, Policy Review and Recommendations*, October 2011
- Jessop, R., Diallo, B.M., Duursma, M., Mallek, A., Harms, J., van Manen, B. (2012), *Assurer l'accès à la finance agricole: conclusions d'une étude horizontale couvrant le Cambodge, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie, la Thaïlande et la Tunisie*. AFD, A savoir n°14
- Kongsager, R., Locatelli, B., Chazarin, F. (2016), *Addressing climate change mitigation and adaptation together: a global assessment of agriculture and forestry projects*. Environmental Management, 57 (2): 271-282.
- Lapenu, C. (2008), *Evolutions récentes dans l'offre et les stratégies de financement du secteur rural : échanges d'expériences et synthèse bibliographique*. Réseau Français de la Microfinance, Sous-commission n°3, Programme de renforcement institutionnel de la microfinance et de son environnement (PRIME)
- Miller, C. (2004), *Twelve Key Challenges in Rural Finance, atelier de la FAO sur la finance rurale*. FAO, Rome, 28 octobre 2004
- Miller, C., Jones L. (2010), *Agricultural value chain finance, tools and lessons*. Practical Action Publishing, FAO 2010
- Nouri, M., Oertel, A., Westercamp C. (2015), *Crédits agricoles : que penser de la bonification des taux d'intérêt ?* AFD, A savoir n°29
- Obilor, S. I. (2002), *The impact of commercial bank's credit to agriculture on agricultural development in Nigeria: An econometric analysis*. International Journal of Business, Humanities and Technology: 3 (1) 85-94
- Salami, A., Arawomo, D. F. (2013), *Empirical Analysis of Agricultural Credit in Africa: Any Role for Institutional Factors?* Working Paper Series n° 192, African Development Bank, Tunis, Tunisia
- Soussana, J.-F. (2014), *S'adapter au changement climatique: agriculture, écosystèmes et territoires*. Editions Quae, INRA
- Triodos Facet (2011), *AFD Study, Financing the agricultural sector, a horizontal study of Cambodia, Mali, Senegal, Thailand and Tunisia*. AFD 2011
- Westercamp, C., Nouri, M., Oertel, A. (2015), *Crédits agricoles : que penser de la bonification des taux d'intérêt ?* AFD, A savoir n°29
- World Bank (2014), *The Global Findex Database 2014: Measuring Financial Inclusion around the World*, Policy Research Working Paper 7255, World Bank, Washington, DC

Notes fait le point sur des sujets d'actualité ou des thèmes de recherche, pour nourrir la réflexion et susciter le débat. Les analyses et les conclusions des auteurs ne reflètent pas nécessairement la position institutionnelle de FARM ou (dans cette publication) de l'Agence française de développement (AFD).



Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde

Nous écrire
Fondation FARM
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge Cedex - France

Nous rencontrer
72, rue Gabriel Péri
92120 Montrouge - France

www.fondation-farm.org - contact@fondation-farm.org

En collaboration avec l'Agence Française de Développement



Cette publication est réalisée avec le soutien de l'AFD et de Crédit Agricole S.A.

